



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 Février 2021

CO 189 DE

Nombre de
Conseillers

En exercice : .94
Présents : .69
Votants : .81

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne, FRANCONY Michel, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, MURCIER Alain, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOULET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ONCLE Bernard.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, CHUARD Valentin à LECOQ, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, DUQUET Jean Pierre à RIGAUD Hervé, DROGREY Pascal à GROS Roger, BENETRUY Sylvain à MOREL Denis, BAHN Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude à GAVAT Alain, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, FLEURY Michèle à MONTEVECCHIO Patrick, YANARDAG Mikaël à MONTEVECCHIO Patrick, ARNAUD Gérard à LETONDOR Jean Luc,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à JACQUOT BOISSON Maryline, DECOTE Yves à BEAUD Colette,

Etaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, PINGAT Martine, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, CARDOT Audrey, GAVAT William, PETITGUYOT Jean Pierre, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, SOUDAGNE Marie Madeleine, JOURD'HUI André,

Secrétaire de séance : Jean François GAILLARD

Convocation faite le : 15 Février 2021

Objet : Attribution d'une subvention à la SAS RIFFAUD au titre du dispositif Aide à l'Immobilier d'Entreprises

Textes de référence :

- LOI NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015
- Circulaire NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015

VU la délibération N°CO 122 DE du 07/11/2017 approuvant le projet de convention entre la CCAPS et le Conseil Régional BFC ainsi que le règlement d'intervention au titre de l'immobilier d'entreprise,

VU la signature de ladite convention en date du 15/12/2017,

Les élus du conseil communautaire sont invités à délibérer pour attribuer une subvention à la SAS RIFFAUD dans le cadre de son projet de création d'une nouvelle chambre d'hôtes + création d'un espace commun sur la commune de Pupillin.

Monsieur et Madame RIFFAUD sont propriétaires de la Maison d'hôtes « Les Prunelles » (Ancien Domaine de la marquise) basé sur la commune de Pupillin, composé de 4 chambres d'hôtes au sein d'une ancienne demeure vigneronne. Le domaine propose de multiples services aux résidents y compris un SPA, la découverte des produits locaux,...

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 Février 2021
CO 189 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Attribution d'une subvention à la SAS RIFFAUD au titre du dispositif Aide à l'Immobilier d'Entreprises

L'établissement dispose des labels Qualité Tourisme Jura + label Vignobles et Découvertes.

La Maison d'hôtes a ouvert ses portes en Mars 2020, juste avant la crise du COVID, pour autant les objectifs sont atteints avec un taux de remplissage de 95% sur la période estivale 2020.

Le projet consiste à créer une nouvelle chambre familiale ainsi qu'un grand espace commun servant de salle de jeux, de lecture, de convivialité avec des assises convertibles permettant, le cas échéant, de proposer des couchages supplémentaires, pour un coût total de 33 398 € HT.

Une subvention du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pourrait être attribuée sur ce projet. Le porteur de projet dépose un dossier de demande.

Sur avis favorable de la Commission « ECONOMIE - TOURISME – COMMERCE » qui s'est réunie le 10/02/2021 pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 pour ce projet,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

1/ ATTRIBUE, au titre de sa politique d'aide à l'immobilier d'entreprise et au titre du règlement de « De Minimis », une subvention d'un montant de 3 000 € à la SAS RIFFAUD (Marie-Hélène et François RIFFAUD, 7 rue du Chardonnay, 39 600 PUPILLIN) dans le cadre de leur projet de création d'une nouvelle chambre + création d'un espace commun dans leur maison d'hôtes situé sur la commune de Pupillin ;

2/ AUTORISE Monsieur le Président de la CCAPS, ou son représentant, à signer tout acte afférant à cette décision.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

